



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00666110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 18. Comité des Œuvres Sociales - Avenant de prolongation

Délibération n° 2021/006661

Comité des Œuvres Sociales - Avenant de prolongation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	25/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

Lors de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté la convention qui régit les relations financières entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales (COS).

Au vu des motifs d'intérêt général que sont le renouvellement des exécutifs locaux et la crise sanitaire, la convention 2018-2020 avait été prorogée d'un an fin 2020.

Cette prorogation devait permettre de finaliser le travail préparatoire à la future convention.

Néanmoins, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, la nouvelle convention n'a pu être finalisée.

Il est donc proposé de proroger à nouveau d'une année la convention qui nous lie avec le Comité des Œuvres Sociales, pour clore le travail relatif à la future convention 2023-2025.

Lors de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté la convention qui régit les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales (COS), chargé de mettre en œuvre les prestations sociales pour les agents des trois collectivités.

Cette convention fixe en particulier la durée, prévue initialement pour 3 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

Au vu des motifs d'intérêt général que sont le renouvellement des exécutifs locaux et la crise sanitaire, la convention 2018-2020 avait été prorogée d'un an fin 2020.

Cette prorogation devait permettre de finaliser le travail préparatoire à la future convention.

Néanmoins, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, la nouvelle convention n'a pu être finalisée.

Il est donc proposé de proroger à nouveau d'une année la convention qui nous lie avec le Comité des Œuvres Sociales, pour clore le travail relatif à la future convention 2023-2025. Ainsi, la date de fin serait fixée au 31 décembre 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prorogation d'un an de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, fixant la date de fin de la convention 2018-2020 au 31 décembre 2022,
- approuve l'avenant correspondant joint en annexe et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à le signer.

Mme Elise AEBISCHER et MM. Hasni ALEM, Kévin BERTAGNOLI et Olivier GRIMAITRE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Avenant n° 3 à la convention entre la Ville de Besançon, le CCAS, GBM et le COS

Vu la convention signée le 14 avril 2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, GBM et le Comité des Œuvres Sociales, portant sur les modalités de subventionnement dudit comité,

Le présent avenant est conclu

Entre, d'une part :

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire (délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020),

Le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, représenté par Mme Sylvie WANLIN, Vice-présidente (délibération du Conseil d'Administration du 2 septembre 2020),

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par M. Gabriel BAULIEU, Premier Vice-président (délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2020),

Ci-après désignés « les collectivités »,

Et, d'autre part :

Le Comité des Œuvres Sociales, représenté par son Président, M. Jean-Luc DONIER,

Ci-après désigné « Le COS ».

Article 1 - Objet

L'article 6 de la convention est complété de la manière suivante :

La présente convention est prorogée d'un an, d'une part, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, et d'autre part, afin de permettre la finalisation de la future convention 2023-2025.

Article 2 - Mise en œuvre

Le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Besançon, le

Le Président
du Comité
des Œuvres Sociales

Jean-Luc DONIER

La Vice-présidente
du CCAS

Sylvie WANLIN

Le 1^{er} Vice-président
de la CUGBM

Gabriel BAULIEU

La Maire de la
Ville de Besançon

Anne VIGNOT

ANNEXE